Décision 17-DCC-221 du 22 décembre 2017

relative à la prise de contrôle conjoint de la société Corail par la société ITM Entreprises et M. Sébastien Llorca

Posted on: 12 janvier 2018 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Société ITM Entreprises et M. Sébastien Llorca
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui

Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Société Corail

Lire

Le texte intégral
33.83 Ko